

FERMIERS UNIS DU CANADA, SECTION DE LA SASKATCHEWAN

MÉMOIRE POUR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DE LA BANQUE ET DU COMMERCE
MAI 1944

Comme le Comité de la banque et du commerce du Parlement canadien est actuellement à discuter le Bill n° 91, adopté en deuxième lecture, concernant les banques et les opérations de banque, nous, les Fermiers unis du Canada, Section de la Saskatchewan, soumettons par les présentes nos vues sur cette question de toute première importance. En tant qu'association de fermiers, nous soutenons logiquement depuis plusieurs années que la monnaie et les instruments de crédit à l'usage du peuple d'un pays n'ont aucune raison légitime ou morale d'être possédés, régis ou exploités par les particuliers ou des sociétés privées.

Nous prétendons que la monnaie et le système de crédit d'un pays sont une utilité destinée à activer l'échange des marchandises contre des services et des services contre des marchandises au profit de tous les citoyens, et à ce titre, il incombe au peuple de posséder, d'exploiter et de régir d'une façon intelligente (par l'entremise des gouvernements élus) son propre système monétaire comme service public à la disposition de tous.

Lorsque les chefs du Dominion du Canada ont, en 1871, voté la Loi des banques, qui conférait à des compagnies privées des chartes leur accordant le droit exclusif d'émettre et de régir la monnaie du peuple, ils ont adopté cette mesure sans autre mandat du peuple que le fait d'avoir été élus par les citoyens canadiens pour administrer les affaires du Canada, et nous affirmons qu'en confiant par charte le service bancaire de la nation à des sociétés privées, les représentants du peuple au Parlement, en 1871, se sont soustraits à leur propre responsabilité et se sont déchargés sur d'autres du soin d'accomplir leur propre devoir public.

Encore une fois, le moment est venu ou se fait proche, où le Parlement canadien devra soit approuver le geste de ses prédécesseurs en adoptant le Bill n° 91 et se soustraire ainsi à sa responsabilité et à son devoir en prolongeant pour dix ans encore les chartes des dix banques commerciales actuellement en activité au Canada, soit prendre les dispositions nécessaires pour accepter la responsabilité d'administrer la monnaie et le système de crédit de la nation en tant que service pour les citoyens canadiens.

Il ne suffit pas de dire tout simplement que le public n'approuverait pas l'étatisation des services de banque. A cette objection, nous répondons que le public dans son ensemble n'a jamais été invité à se prononcer ouvertement sur la question et que le Parlement n'a jamais demandé au peuple de mandat formel à cet effet, négligence qui nous porte à croire que nos représentants au Parlement ont manqué à leur devoir comme serviteurs du peuple. A l'exception de l'enseignement rudimentaire donné à certaines classes de gens par l'entremise d'organismes qui s'intéressent au premier chef à la question de la monnaie, du crédit, et des banques, le grand public n'a jamais eu l'occasion de bien comprendre tout ce qu'il faudrait savoir relativement à l'administration publique ou privée des banques et des opérations de banque.

L'enseignement le plus étendu que l'on ait donné sur ce sujet est peut-être les causeries qui ont été prononcées et dramatisées à la radio, ainsi que les nombreux articles de publicité que les banques à charte du Canada ont fait paraître dans plusieurs journaux, surtout en ces deux dernières années. Nous estimons qu'étant donné que la monnaie et le système de crédit du Canada constituent en réalité le cœur qui doit battre d'une façon régulière et égale pour que l'organisme